

Association Loi 1901 - Déclaration Préfecture de Loire-Atlantique le 25 janvier 2010

## COTISATION 2023

Chère Consœur et Amie,  
Cher Confrère et Ami,

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire que les dermatologues soient à jour de leur cotisation à la SFD pour pouvoir adhérer au Groupe d'Education Thérapeutique. Les non dermatologues peuvent être membres associés.

Le montant de la cotisation au Groupe d'Éducation Thérapeutique pour cette nouvelle année s'élève à **20 Euros**.

Le règlement est à effectuer soit :

par chèque Bancaire ou Postal :

à l'ordre de ACNRAAC  
Clinique Dermatologique  
Hôtel-Dieu  
44093 NANTES

Par virement bancaire en renseignant GET et vos nom et prénom

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque <b>30047</b>	Guichet <b>14010</b>	N° compte <b>00020952301</b>	Clé <b>29</b>	Devise <b>EUR</b>	<b>CIC NANTES VOLTAIRE</b>	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number) <b>FR76 3004 7140 1000 0209</b>	5230	129	BIC (Bank Identifier Code) <b>CMCIFRPP</b>			
<b>Domiciliation</b> CIC NANTES VOLTAIRE 4 RUE VOLTAIRE BP 62315 44023 NANTES CEDEX 1	<b>Titulaire du compte (Account Owner)</b> ASS CTRE NANTAIS RECHERCHES PROFESSEUR STALDER PLACE ALEXIS RICORDEAU CLINIQUE DERMATOLOGIQUE CH 44035 NANTES CEDEX 1					

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Avec mes remerciements.

J-F STALDER